

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 583 628**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 10102**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 47 F 5/08, 7/00; F 16 M 11/00.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 25 juin 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 52 du 26 décembre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *PIRONIN Yves.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Yves Pironin.

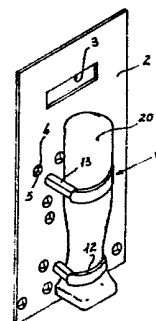
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Germain et Maureau.

⑤4 **Plaquette de suspension d'articles divers à un présentoir.**

⑤7 Cette plaquette est du type comportant, en complément de l'ouverture 3 pour son accrochage à un présentoir, des alésages traversants 4 aptes à recevoir chacun l'une des jambes de cavaliers 11 de liaison de l'article de la plaquette.

Selon l'invention, chacun des alésages 4 de la plaquette 2 est associé à des crans périphériques élastiques 5 qui, saillant de la face postérieure de cette plaquette 2 et délimitant au repos un passage de dimension inférieure à celle dudit alésage 4, sont aptes à bloquer en translation, dans le sens de l'arrachement, les jambes 13 des cavaliers 11 réalisés en matériau moins dur qu'eux.



FR 2 583 628 - A1

"Plaquette de suspension d'articles divers à un présentoir".

Pour présenter en vente des articles divers et par exemple des outils, il est connu d'associer à chaque article, une plaquette rigide favorisant la suspension de cet article à un présentoir. La liaison entre l'article  
5 et la plaquette est généralement assurée par des lanières crantées entourant l'article à la manière d'un cavalier et dont les extrémités sont engagées dans des fentes de la plaquette.

Les lanières sont découpées dans une bande et mises en place par fragments autour de l'article. Ce mode de fixation présente l'inconvénient  
10 d'être long à mettre en oeuvre et surtout de ne pas assurer la liaison inviolable entre l'article et la plaquette. Il en résulte qu'il est possible d'échanger les articles et les plaquettes, par exemple pour associer un outil à une plaquette correspond à un outil moins onéreux.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient  
15 en fournissant une plaquette de suspension qui soit rapidement associable à un article et qui procure une liaison inviolable.

Cette plaquette est du type comportant, en complément d'une ouverture pour son accrochage à un présentoir, des alésages traversant aptes à recevoir chacun l'une des jambes d'un cavalier de liaison de l'article  
20 à la plaquette.

Selon l'invention, chacun des alésages de la plaquette est associé à des crans périphériques élastiques qui, saillants de la face postérieure de cette plaquette et délimitant au repos un passage de dimension inférieure à celle dudit alésage, sont aptes à bloquer en translation, dans le sens  
25 de l'arrachement, les jambes de cavaliers en forme de "U" réalisés en matériau moins dur que celui constituant la plaquette.

Avec cet agencement, l'engagement des jambes des cavaliers dans deux des différents alésages traversant la plaquette s'effectue aisément et procure une fixation inviolable de l'article sur ladite plaquette.

30 Dans une forme d'exécution de l'invention, les crans, associés à chaque alésage, sont séparés par des espaces radiaux, sont inclinés par rapport à l'axe longitudinal de l'alésage qu'ils entourent et convergent en direction de l'arrière.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description  
35 qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette plaquette.

Figures 1 et 2 sont des vues en perspective respectivement de la

plaquette et de l'un des cavaliers qui lui sont associés,

Figure 3 est une vue partielle, en élévation, montrant, vus par l'arrière, les crans associés à l'un des alésages de la plaquette,

Figures 4, 5 et 6 sont des vues en coupe transversale suivant IV-IV de figure 5 de l'un des crans le montrant respectivement au repos, lors  
5 de l'introduction de l'une des jambes d'un cavalier et en fin d'introduction de cette jambe,

Figure 7 est une vue en perspective montrant la plaquette lorsqu'elle est utilisée pour présenter un outil.

10 Sur ces dessins, (2) désigne la plaquette réalisée, par exemple, en matière synthétique, et comportant en partie supérieure, une ouverture (3) pour l'accrochage à un présentoir. Cette plaquette est traversée par des alésages (4) destinés à recevoir des moyens d'accrochage de dimensions  
15 diverses. De ce fait, les alésages (4) font l'objet d'une répartition organisée sur la plaquette.

Selon l'invention, chacun de ces alésages (4) est associé à des crans périphériques élastiques (5) saillants de la face postérieure de cette plaquette. Comme montré figures 3 à 6, les crans (5) entourant chaque alésage (4), sont inclinés par rapport à l'axe longitudinal de cet alésage et convergent en direction de l'arrière. Ils délimitent ainsi un passage (6) de diamètre (d) (figure 4) inférieur au diamètre (D) de l'alésage (4). L'alésage est  
20 prolongé intérieurement par une portée tronconique (7) dont l'intersection avec la face plane sommitale (8) des crans (5), intersection correspondant au passage (6), délimite des bords circulaires (9). Les crans (5), qui dans  
25 cette forme d'exécution sont au nombre de quatre et répartis à 90°, sont séparés les uns des autres par des espaces (10) de direction radiale.

La plaquette (2) est destinée à coopérer avec des cavaliers de maintien dont une forme d'exécution est représentée en (11) à la figure 2. Un tel cavalier réalisé en matériau synthétique moins dur que celui constituant la  
30 plaquette, présente une forme générale en "U" et est donc composé d'une âme en forme de plaquette (12) de laquelle font saillies deux jambes (13). Dans cette forme d'exécution, chacune de ces jambes a une section transversale carrée. La dimension sur plat (C) de chacune de ces jambes est inférieure au diamètre (D) de l'alésage (4) mais supérieure au diamètre (d) du passage (6). A son extrémité, chaque jambe est munie d'un tenon  
35 circulaire (14) de diamètre au plus égal à celui (d) de l'ouverture (9), tenon qui est raccordé à la partie carrée de la jambe par une partie tronco-

nique (15).

On conçoit aisément que le tenon (14) facilite le positionnement de la jambe (13) correspondante dans le passage (6) de l'alésage (4) choisi et que la partie tronconique (15) guide progressivement l'enfoncement  
5 de la jambe (13) dans le passage (6) lors du déplacement de la jambe dans le sens de la flèche 16 de figure 5. Lorsque la partie carrée (13) de la jambe pénètre entre les crans (5), en raison de sa section plus grande, elle écarte ces crans dans le sens des flèches 17 de figure 6. Il est à noter que les crans sont positionnés de manière que leurs intervalles (10)  
10 facilitent le passage des arêtes de la section carrée des jambes afin que les arêtes extrêmes (9a) des bords circulaires (9) des crans prennent appui sur les faces planes de la jambe correspondante.

Lorsque les jambes (13) d'un cavalier sont ainsi mises en place, toute traction exercée sur le cavalier dans le sens de la flèche 18 de figure  
15 6 tend à faire basculer les crans (5) dans le sens inverse de la flèche 17 et, en conséquence, à assurer leur resserrement sur la jambe en s'opposant à tout déplacement de cette jambe. Il en résulte que les crans forment un verrouillage qui s'oppose à l'extraction des jambes (13) et du cavalier (11).

Bien entendu, la plaquette (2) est associée à plusieurs types de cavaliers se différenciant par l'espacement de leurs jambes (13) et par la longueur de celles-ci, de manière à permettre la fixation de tous types d'outils sur la plaquette. La figure 7 montre le mode de fixation d'un manche de tournevis (20) au moyen de deux cavaliers (11). Il est évident que ces  
25 cavaliers peuvent être disposés horizontalement comme montré sur cette figure mais aussi verticalement ou en diagonale et ceci en fonction de la conformation de l'outil et de la répartition des alésages (4) sur la plaquette (2). Les parties de jambes de chacun des cavaliers dépassant de la face postérieure de la plaquette (2) peuvent être sectionnées pour améliorer  
30 l'esthétique de la présentation.

Dans une variante de réalisation, le cavalier est constitué par un profilé de section polygonale, ou cylindrique, muni à chacune de ses extrémités d'un tenon (14) et d'une partie tronconique d'engagement (15). Ce profilé, livré sous forme rectiligne, est cintré lors de la mise en place  
35 de l'outil contre la plaquette. Il peut ainsi s'adapter davantage aux besoins de la fixation.

## REVENDEICATIONS

1. Plaquette de suspension à un présentoir d'articles divers du type comportant, en complément de l'ouverture (3) pour son accrochage à un présentoir, des alésages traversants (4) aptes à recevoir chacun l'une des  
5 jambes de cavaliers (11) de liaison de l'article de la plaquette caractérisée en ce que chacun des alésages (4) de la plaquette (2) est associé à des crans périphériques élastiques (5) qui, saillant de la face postérieure de cette plaquette (2) et délimitant au repos un passage (6) de dimension  
10 inférieure à celle dudit alésage (4), sont aptes à bloquer en translation, dans le sens de l'arrachement, les jambes (13) des cavaliers (11) réalisés en matériau moins dur qu'eux.

2. Plaquette de suspension selon la revendication 1 caractérisée en ce que les crans (5) associés à chaque alésage (4) sont séparés par des espaces radiaux (10).

15 3. Plaquette de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisée en ce que les crans (5) entourant chaque alésage (4) sont inclinés par rapport à l'axe longitudinal de cet alésage et convergent en direction de l'arrière.

20 4. Plaquette de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que chacun des alésages (4), est prolongé, au moins dans la zone des crans, par un alésage tronconique (7) dont le plus petit diamètre correspond au diamètre du passage (6) délimité par les crans.

25 5. Plaquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisée en ce que chacune des jambes (13) des cavaliers (11) est munie à son extrémité d'un tenon cylindrique (14) qui, de diamètre égal au diamètre du passage (6) délimité par les crans (5), est raccordé au corps de la jambe par une partie tronconique (15) favorisant son engagement entre les crans (5).

30 6. Plaquette selon la revendication 1 et l'une quelconque des revendications 2 à 5 caractérisée en ce que les crans (5) associés à chaque alésage (4) sont au nombre de quatre et sont orientés de manière que leurs intervalles (10) correspondent aux arêtes des jambes (13) de section transversale carrée des cavaliers (11), lorsque ceux-ci sont disposés horizontalement  
35 ou verticalement sur la plaque.

7. Plaquette selon la revendication 1 et l'une quelconque des revendications 2 à 5 caractérisée en ce que les jambes ont une section transversale circulaire.

FIG.1

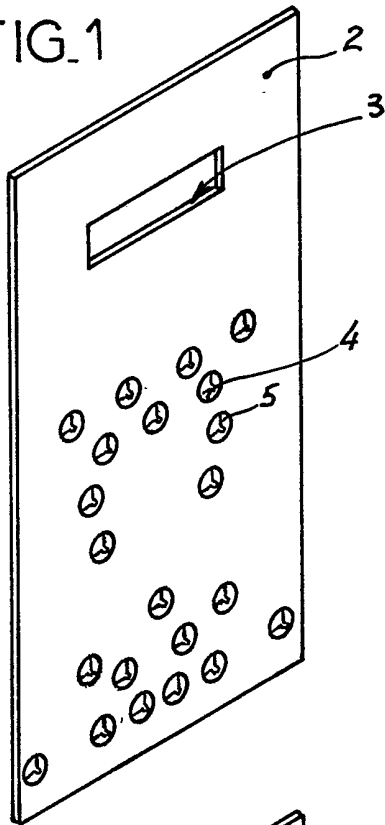


FIG.2

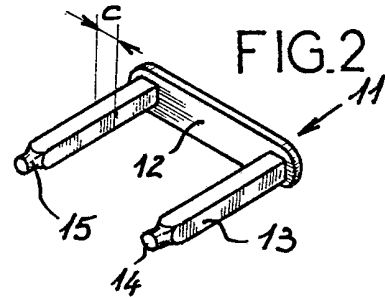


FIG.3

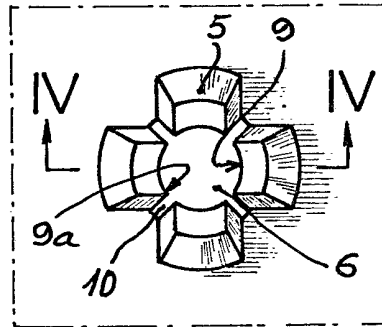


FIG.4

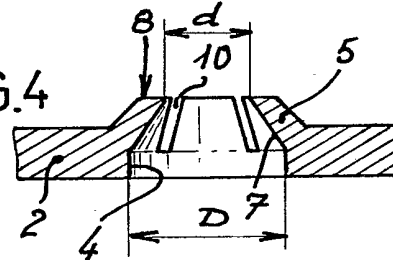


FIG.5

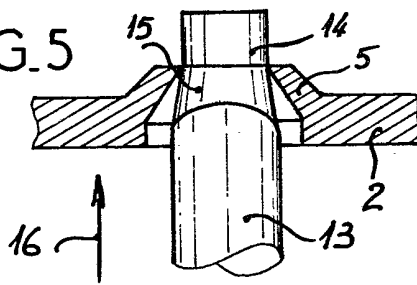


FIG.6

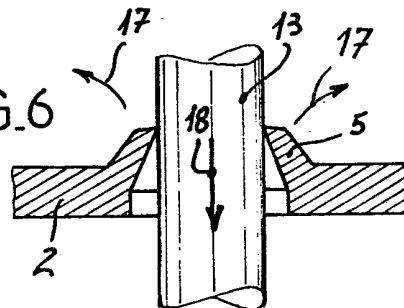


FIG.7

